

Cahier des charges ingénierie collective Mécénat et partenariat privé

Constat

La recherche de financements pour les associations locales reste une préoccupation majeure dans le cadre de la consolidation de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois. Si les aides publiques constituent un large part des ressources pour la mise en place des actions, le fonctionnement de l'association et la pérennisation de ses postes reposent de plus en plus sur la diversification des sources de financement. Les recours au partenariats privés et au mécénat sont peu utilisés voire inconnus des associations, par faute de connaissance ou de compétence pour solliciter ces moyens.

La situation économique mondiale, la réduction des fonds alloués par l'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire poussent les structures associatives à se tourner vers les entreprises privées pour financer la mise en place des projets.

Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la mobilisation de partenaires privés et de mécènes.

Séance d'accompagnement collectif

Jour 1 : Le mécénat

Partie 1 : le théorique

- La place de l'associatif dans l'économie,
- Définition et cadre du mécénat,
- La différence entre sponsoring et mécénat,
- Autres sources de financements privés (Fondations, crowdfunding, ...),
- Les avantages fiscaux,

Partie 2 : la pratique

- Stratégie de recherche de fonds,
- Conception de dossier de demande de mécénats,

Jour 2 : Le partenariat privé

Partie 1 : le théorique

- L'utilité des partenariats privés dans le monde associatif,
- Définition et cadrage de partenariat privé,
- La mutualisation et le partenariat privé

Partie 2 : la pratique

- Montage d'un dossier demande de partenariats,
- La mobilisation et fidélisation des partenaires privés,
- Exemple de convention

Séance d'accompagnement individuel

- Apporter des conseils et des axes d'amélioration pour les dossiers de mécénat et de partenariat,

A l'issu de la formation, le participant devra :

- Savoir rédiger un dossier de mécénat et de demande de partenariat,

Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant.

Il sera proposé un coaching individuel d'une heure par association, pour apporter des conseils sur le dossier de mécénat, au plus tard 1 semaine après l'ingénierie collective.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

Modalités de participation à l'Atelier

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Modalités générales : se référer au document annexe «Modalités Générales».

Délais de réponses

Ouverture de l'appel à proposition	Jeudi 12 avril 2018
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 30 avril 2018
Réponse au candidat retenu	Vendredi 4 mai 2018

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** : 2 jours d'accompagnement, + 1h de coaching individuel/structure (merci d'isoler le coût de votre offre commerciale),
- **Date de réalisation des ateliers** : sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits),
- **Lieu** : à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription** : être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés,

Cette action est cofinancée par :



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin